

Liste des participants et heures de départs

Format de compétition

Simple - Compte pour l'index

Nombre de tour(s)

2

Numéro du tour

1

Nom	Heure	Tee	Index	HCP	Parcours	Départs	
ARGUEL, Olivier	12:30	1	10,0	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
ARNAUD, Jerome	12:20	1	9,5	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
AUDUSSEAU, Myriam	14:40	1	14,2	16	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
BAGNERES DARNAUDERY, Fabrice	08:30	1	7,1	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BAGUR PEYTUREAU, Marie Cecile	14:20	1	12,9	15	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
BALDAS, Michel	11:40	1	8,5	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BARRE, Marie Aline	14:50	1	16,9	19	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
BAUDOT, Frédérique	14:00	1	9,4	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
BAYLE, Hugues	10:10	1	2,2	2	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BEAUREGARD, Patrick	11:00	1	5,0	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BELLOIS, Jean Jacques	08:20	1	7,0	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BENYAMIN, Paul	11:40	1	8,5	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BEQUET, Pascal	10:50	1	4,9	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BERNARD, Jean-Louis	08:00	1	6,0	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BERTRAND, Jean Claude	15:10	1	16,4	18	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BESSON, Véronique	13:50	1	9,4	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
BIZET, Emmanuel	10:00	1	1,6	1	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BOUCHE, Jean-Jacques	13:10	1	11,8	13	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BOUDILLON, Bernard	13:20	1	12,0	13	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BOURDY, Gerard	10:50	1	4,8	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
BOURDY, Carine	13:30	1	3,7	4	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
BOYLE, Jon	10:10	1	2,4	2	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
CAPELLE, Christine	14:00	1	9,6	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
CASSE, Hélène	14:50	1	15,1	17	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
CASTEX, Michel	11:00	1	5,4	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
CLAERBOUT, Michel	08:20	1	6,4	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
CLERGET, Didier	09:50	1	+0,1	-1	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DAGUERRE, Philippe	11:30	1	5,8	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●

Nom	Heure	Tee	Index	HCP	Parcours	Départs	
DANG, Sylvie	14:20	1	11,4	13	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
DANTIN, Frédéric	08:50	1	7,5	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DARRIBERE, Patrick	08:10	1	6,2	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DARRIGADE, Jean-Michel	11:50	1	8,7	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DARSON, Philippe	10:30	1	3,7	4	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DAULOUEDE, Philippe	09:00	1	7,6	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DE FIERKOWSKY, Jean Pierre	09:10	1	7,8	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DEGUILLAUME, Claudine	13:50	1	9,1	10	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
DELAVAUD, Jean Jacques	08:30	1	7,1	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DI COSTANZO, Pierre	12:10	1	9,4	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DUBETTIER-GRENIER, Eric	08:50	1	7,5	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DULAC, Gilles	13:00	1	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DULAURANS, Didier	15:10	1	13,8	15	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DUMAS, Arnaud	08:00	1	6,1	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
DUPONT, Antoine	09:00	1	7,6	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
EGNELL DU CAILAR, Béatrice	13:50	1	8,8	10	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
ETCHEVERRY, Jean Luc	09:20	1	8,1	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
FABRE, Eric	09:30	1	8,1	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
FAURE, Jean-Stéphane	11:00	1	5,0	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
FILHO, Thierry	13:10	1	10,9	12	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GALAN, Jean-François	11:30	1	5,8	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GARBAY, Patrice	12:00	1	8,9	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GAUGLER, Francois	09:20	1	8,0	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GEMIN, Hervé	12:20	1	9,5	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GERMAIN, Franck	09:10	1	7,9	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GIORGETTI, Micheline	14:10	1	10,0	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
GLOUX, Odile	14:30	1	13,0	15	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
GONZALEZ, Jesus	12:10	1	9,4	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GRENIER, Michel	12:40	1	10,3	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GUESNIER, Thierry	10:20	1	2,9	3	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
GUINET, Pierre	12:40	1	10,1	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
HABERT, Bruno	09:40	1	8,3	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
HACHE, Didier	15:00	1	13,8	15	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
HEITZ, Richard	13:20	1	13,3	15	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
HERBET, Delphine	14:10	1	10,8	12	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
HERBET, Thomas	09:40	1	8,3	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
HIRIGOYEN, Yves	12:40	1	10,3	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●

Nom	Heure	Tee	Index	HCP	Parcours	Départs	
HUBERT, Thierry	10:00	1	1,7	1	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
HUTEAU, Frederic	08:40	1	7,2	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
JAMAULT, Yann	09:30	1	8,2	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
JAVOY, Francine	14:30	1	13,2	15	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
JOURDAN, Thierry	10:50	1	4,9	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
KOBS, Harry	11:30	1	5,6	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LABADAN, Jean Marie	13:10	1	10,9	12	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LABORDE HARGOUES, Frederic	09:00	1	7,8	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LABOUYRIE, Philippe	13:00	1	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LACROIX, Pascal	11:10	1	5,5	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LADEVEZE, Fabrice	10:00	1	1,2	1	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LAFFERRERE, Patrick	13:00	1	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LAJOIE-MEUNIER, Laurence	14:20	1	10,8	12	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
LAPOUDGE, Jean Louis	08:10	1	6,3	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LAPOUDGE, Philippe	08:40	1	7,5	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LEFAY, Eric	09:10	1	7,9	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LEFEBVRE, Muriel	13:40	1	8,3	10	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
LE GUIADER, Jean-Marie	08:30	1	7,0	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LESCLAUZE, Didier	11:40	1	8,4	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LE TALLEC, Francois	12:00	1	8,9	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LEVEQUE, Gerard	11:50	1	8,7	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LOM, Patrick	08:00	1	5,8	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
LOUBIGNAC, Bertrand	10:20	1	2,9	3	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
MACKAY, Charles	08:10	1	6,2	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
MAIRE, Florence	14:40	1	13,8	16	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
MARFAING, Marie-Claire	15:00	1	17,0	19	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
MARTIN, Christian	10:40	1	4,3	4	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
MASTANTUONO, Henri	10:40	1	4,5	4	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
MECCA, Antoine	11:20	1	5,6	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
MOMBEREAU, Bernard	13:20	1	12,3	13	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
MOULIA, Jacques	12:30	1	9,7	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
NEALE, Michaël	08:50	1	7,5	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
PARMANTIER, Bernard	12:50	1	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
PARRENT, Marielaure	14:30	1	13,6	15	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
PASQUET DU FAY, Laurent	09:50	1	1,0	0	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
PASSERINI, Philippe	11:20	1	5,5	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
PEDEGAYE, Frederic	12:00	1	8,9	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●

Nom	Heure	Tee	Index	HCP	Parcours	Départs	
PERROT, Sophie	13:40	1	8,3	10	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
PETEL, Edith	15:00	1	17,4	20	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
PETEL, Serge	10:20	1	3,0	3	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
PETROVIC, Thomas	12:50	1	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
PEYCELON, Emmanuel	08:40	1	7,2	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
POIRRIER, Michel	11:50	1	8,6	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
POPULUS, Laurent	10:30	1	3,4	3	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
POTIRON, Paul	12:20	1	9,6	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
PREVOST, Franck	11:10	1	5,4	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
RABIER, Anne	14:10	1	10,5	12	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
RAFFIER PERES, Danièle	14:50	1	14,8	17	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
RATABOUL, Marc	09:20	1	8,0	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
RENAUD, Didier	09:40	1	8,2	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
RIVIERE, Laurent	10:10	1	2,2	2	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
ROZNER, Laurence	13:30	1	4,4	5	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
SALLABERRY, Richard	09:30	1	8,1	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
SEVRAIN, Patrick	12:30	1	9,6	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
SIERRA, Patrick	10:40	1	4,6	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
STETIN, Isabelle	14:40	1	14,3	16	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
TESTI, Philippe	10:30	1	3,7	4	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
TINDILIERE, Rolland	15:10	1	18,7	21	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
TUFFIER, Richard	11:20	1	5,5	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
VANDERMEULEN, Darren	09:50	1	0,8	0	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
VIVANT, Suzanne	14:00	1	9,8	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
VORAZ, Pascal	12:10	1	9,3	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
VUILLEMIN, Incarnation	13:30	1	7,6	9	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
WALLON, Brigitte	13:40	1	8,1	9	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
WOELFING, Yves	12:50	1	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
ZAVARISE, Philippe	11:10	1	5,5	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●

Liste des départs du 08.04.2026

Format de compétition

Simple - Compte pour l'index

Nombre de tour(s)

2

Numéro du tour

1

n°	Heure	Tee	Nom	Index	HCP	Terrain(s)	Départs
1	08:00	1	LOM, Patrick	5,8	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			BERNARD, Jean-Louis	6,0	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			DUMAS, Arnaud	6,1	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
2	08:10	1	MACKAY, Charles	6,2	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			DARRIBERE, Patrick	6,2	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			LAPOUDGE, Jean Louis	6,3	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
3	08:20	1	CLAERBOUT, Michel	6,4	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			BELLOIS, Jean Jacques	7,0	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
							
4	08:30	1	LE GUIADER, Jean-Marie	7,0	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			DELAVAUD, Jean Jacques	7,1	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			BAGNERES DARNAUDERY, Fabrice	7,1	7	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
5	08:40	1	HUTEAU, Frederic	7,2	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			PEYCELON, Emmanuel	7,2	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			LAPOUDGE, Philippe	7,5	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
6	08:50	1	NEALE, Michaël	7,5	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			DUBETTIER-GRENIER, Eric	7,5	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			DANTIN, Frédéric	7,5	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
7	09:00	1	DUPONT, Antoine	7,6	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			DAULOUEDE, Philippe	7,6	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			LABORDE HARGOUES, Frederic	7,8	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
8	09:10	1	DE FIERKOWSKY, Jean Pierre	7,8	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			GERMAIN, Franck	7,9	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			LEFAY, Eric	7,9	8	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
9	09:20	1	GAUGLER, Francois	8,0	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			RATABOUL, Marc	8,0	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			ETCHEVERRY, Jean Luc	8,1	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
10	09:30	1	FABRE, Eric	8,1	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			SALLABERRY, Richard	8,1	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes 
			JAMAULT, Yann	8,2	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes 

n°	Heure	Tee	Nom	Index	HCP	Terrain(s)	Départs	
11	09:40	1	RENAUD, Didier	8,2	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			HERBET, Thomas	8,3	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			HABERT, Bruno	8,3	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
12	09:50	1	CLERGET, Didier	+0,1	-1	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			VANDERMEULEN, Darren	0,8	0	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			PASQUET DU FAY, Laurent	1,0	0	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
13	10:00	1	LADEVEZE, Fabrice	1,2	1	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			BIZET, Emmanuel	1,6	1	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			HUBERT, Thierry	1,7	1	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
14	10:10	1	BAYLE, Hugues	2,2	2	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			RIVIERE, Laurent	2,2	2	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			BOYLE, Jon	2,4	2	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
15	10:20	1	GUESNIER, Thierry	2,9	3	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			LOUBIGNAC, Bertrand	2,9	3	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			PETEL, Serge	3,0	3	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
16	10:30	1	POPULUS, Laurent	3,4	3	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			DARSON, Philippe	3,7	4	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			TESTI, Philippe	3,7	4	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
17	10:40	1	MARTIN, Christian	4,3	4	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			MASTANTUONO, Henri	4,5	4	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			SIERRA, Patrick	4,6	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
18	10:50	1	BOURDY, Gerard	4,8	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			BEQUET, Pascal	4,9	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			JOURDAN, Thierry	4,9	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
19	11:00	1	BEAUREGARD, Patrick	5,0	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			FAURE, Jean-Stéphan	5,0	5	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			CASTEX, Michel	5,4	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
20	11:10	1	PREVOST, Franck	5,4	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			LACROIX, Pascal	5,5	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			ZAVARISE, Philippe	5,5	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
21	11:20	1	TUFFIER, Richard	5,5	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			PASSERINI, Philippe	5,5	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			MECCA, Antoine	5,6	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
22	11:30	1	KOBS, Harry	5,6	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			GALAN, Jean-François	5,8	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			DAGUERRE, Philippe	5,8	6	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●

n°	Heure	Tee	Nom	Index	HCP	Terrain(s)	Départs	
23	11:40	1	LESCLAUZE, Didier	8,4	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			BALDAS, Michel	8,5	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			BENYAMIN, Paul	8,5	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
24	11:50	1	POIRRIER, Michel	8,6	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			DARRIGADE, Jean-Michel	8,7	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			LEVEQUE, Gerard	8,7	9	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
25	12:00	1	PEDEGAYE, Frederic	8,9	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			LE TALLEC, Francois	8,9	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			GARBAY, Patrice	8,9	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
26	12:10	1	VORAZ, Pascal	9,3	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			GONZALEZ, Jesus	9,4	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			DI COSTANZO, Pierre	9,4	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
27	12:20	1	GEMIN, Hervé	9,5	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			ARNAUD, Jerome	9,5	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			POTIRON, Paul	9,6	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
28	12:30	1	SEVRAIN, Patrick	9,6	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			MOULIA, Jacques	9,7	10	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			ARGUEL, Olivier	10,0	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
29	12:40	1	GUINET, Pierre	10,1	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			GRENIER, Michel	10,3	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			HIRIGOYEN, Yves	10,3	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
30	12:50	1	PETROVIC, Thomas	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			PARMANTIER, Bernard	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			WOELFING, Yves	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
31	13:00	1	LAFFERRERE, Patrick	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			DULAC, Gilles	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			LABOUYRIE, Philippe	10,4	11	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
32	13:10	1	FILHO, Thierry	10,9	12	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			LABADAN, Jean Marie	10,9	12	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			BOUCHE, Jean-Jacques	11,8	13	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
33	13:20	1	BOUDILLON, Bernard	12,0	13	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			MOMBEREAU, Bernard	12,3	13	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			HEITZ, Richard	13,3	15	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
34	13:30	1	BOURDY, Carine	3,7	4	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			ROZNER, Laurence	4,4	5	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			VUILLEMIN, Incarnation	7,6	9	La Forêt - L'Océan	Rouges	●

n°	Heure	Tee	Nom	Index	HCP	Terrain(s)	Départs	
35	13:40	1	WALLON, Brigitte	8,1	9	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			PERROT, Sophie	8,3	10	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			LEFEBVRE, Muriel	8,3	10	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
36	13:50	1	EGNELL DU CAILAR, Béatrice	8,8	10	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			DEGUILLAUME, Claudine	9,1	10	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			BESSON, Véronique	9,4	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
37	14:00	1	BAUDOT, Frédérique	9,4	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			CAPELLE, Christine	9,6	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			VIVANT, Suzanne	9,8	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
38	14:10	1	GIORGETTI, Micheline	10,0	11	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			RABIER, Anne	10,5	12	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			HERBET, Delphine	10,8	12	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
39	14:20	1	LAJOIE-MEUNIER, Laurence	10,8	12	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			DANG, Sylvie	11,4	13	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			BAGUR PEYTUREAU, Marie Cecile	12,9	15	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
40	14:30	1	GLOUX, Odile	13,0	15	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			JAVOY, Francine	13,2	15	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			PARRENT, Marielaure	13,6	15	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
41	14:40	1	MAIRE, Florence	13,8	16	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			AUDUSSEAU, Myriam	14,2	16	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			STETIN, Isabelle	14,3	16	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
42	14:50	1	RAFFIER PERES, Danièle	14,8	17	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			CASSE, Hélène	15,1	17	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			BARRE, Marie Aline	16,9	19	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
43	15:00	1	HACHE, Didier	13,8	15	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			MARFAING, Marie-Claire	17,0	19	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
			PETEL, Edith	17,4	20	La Forêt - L'Océan	Rouges	●
44	15:10	1	DULAUANS, Didier	13,8	15	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			BERTRAND, Jean Claude	16,4	18	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●
			TINDILIERE, Rolland	18,7	21	La Forêt - L'Océan	Jaunes	●

TROPHEE SENIORS 2 ET 3

Position mesurée à partir du début de green

Trou	Long.	G/C/D	Trou	Long.	G/C/D
1	6	4D	10	15	6G
2	8	5G	11	21	4D
3	25	5D	12	7	4D
4	4	4D	13	12	4C
5	12	5G	14	15	4D
6	19	15G	15	28	5G
7	11	6D	16	19	4D
8	12	10G	17	22	6C
9	27	5G	18	6	5D

- 1) **HORS LIMITES** : Définis par clôtures/clôtures électriques, lignes blanches, alignement de piquets blancs,
 - Une balle est hors limites quand elle est au-delà des clôtures, clôtures électriques. (Exception **trou 2 et 10**)
 - La zone de réserve d'eau à droite du **trou N°3** est hors limites,
- 2) **TERRAINS EN REPARATION** :
- 3) **OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES** :
 - Les chemins goudronnés et/ou gravillonnés,
 - L'ensemble arbre tuteuré et/ou cuvette à son pied,
 - Les traverses de bois dans les buttes de bunkers,
 - La clôture électrique sur la gauche du trou n°10
- 4) **ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE** :
 - Les murs de gazon synthétique dans les bunkers,
 - Toutes les clôtures, clôtures électriques **sauf la clôture électrique sur la gauche du trou n°10**,
- 5) **ZONES DE JEU INTERDIT DANS LA ZAP – Drop obligatoire avec pénalité**
 - **Trou N°2** : la zone, sur la gauche de ce trou, au-delà de la clôture, y compris derrière le green, est une zone à pénalité rouge qui s'étend à l'infini où le jeu est interdit. Lorsque la balle repose dans cette zone le joueur doit se dégager **avec pénalité** selon la R 17.1e. De plus, sur ce trou, les grillages et poteaux délimitant cette zone sont déclarés partie intégrante du parcours et ne donnent droit à aucun dégagement sans pénalité.
 - **Trou n°10** : la zone, sur la gauche de ce trou, au-delà de la clôture, y compris derrière le green, est une zone à pénalité rouge qui s'étend à l'infini, où le jeu est interdit. (Dégagement obligatoire **avec pénalité** selon la R 17.1 e)
- 6) **ZONES DE JEU INTERDIT DANS CONDITION ANORMALE DU PARCOURS – Drop obligatoire sans pénalité**
 - **Trou N°13** : la zone sur la gauche du fairway délimitée par des alignements de piquets bleus est un terrain en réparation où le jeu est interdit.
 - **Trou N°15** : la zone sur la droite du fairway délimitée par des alignements de piquets bleus est un terrain en réparation où le jeu est interdit.
 - ➔ Pour ces trous N°13 et N°15, lorsqu'il y a interférence (balle, stance ou zone de swing intentionnel) le joueur **doit** se dégager sans pénalité selon la R16.1. f
- 7) **DROPPING ZONE – TROU N° 10** : Si le point d'entrée dans la zone à pénalité est entre les deux piquets verts cerclés de rouge, comme option supplémentaire à R17.1 le joueur pourra se dégager avec un coup de pénalité dans la dropping zone à gauche du green.

Pour une balle en dehors de la zone à pénalité, si la clôture électrique interfère entre les deux piquets verts cerclés de rouge comme option supplémentaire à la R16.1, le joueur pourra se dégager sans pénalité dans la dropping zone à gauche du green.

8) **BALLE PLACEE**

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut placer une balle à **une longueur de club** – règle locale type E3.

Cas particulier en raison du sable soufflé par le vent : Pour le trou N°14,

Une balle reposant dans la zone générale pourra toujours être placée dans la zone générale à moins de **2 longueurs de club** de l'endroit où elle repose, sans se rapprocher du trou, et si la balle est perdue dans cette zone une balle pourra être placée sans pénalité avec comme point de référence l'endroit estimé où la balle peut être perdue.

Vous avez également la possibilité de vous dropper, en arrière, à l'infini, dans l'axe du drapeau et sans pénalité.

Idem pour la gauche du trou n°15 avant le piquet des 135 m.

9) **PROBLEMES DE REGLES – R20.1 C (3)**

Rappel : En cas de doute quant à la procédure correcte, le joueur peut jouer une seconde balle selon la **R 20.1c(3)** – Avant de jouer, il doit **annoncer quelle balle il souhaite voir compter** si les règles autorisent la procédure. Avant de rendre sa carte de score, le joueur doit obligatoirement rapporter les faits au Comité sous peine de disqualification.

Pénalité pour infraction à une règle locale : pénalité générale
Temps de jeu maximum : 4h45

1.5.3 Interruption de jeu et signaux à bras

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu (Règle 5.7).

Il est impératif de respecter les consignes des arrêtés préfectoraux en cas d'alerte rouge.

Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc.) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

CONSEILS EN CAS D'ORAGE DANS TOUS LES CAS

LES GRANDS PRINCIPES

Les 3 dangers sont :

Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par le côté (ex : par l'intermédiaire d'un arbre) ; également le risque de « courant de sol » par la propagation électrique de pied à pied.

- Pour éviter les deux premiers :

C'est l'effet de pointe qui attire la foudre. Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat et éloignez-vous de toute pointe en l'air (arbre, pylône, etc....).

- Pour éviter le troisième :

Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol en gardant les pieds joints.

LES CONSÉQUENCES

- Évitez la proximité du métal (surtout pointé en l'air) et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.

- Si l'orage est très près et que vous êtes à découvert, immobilisez-vous accroupis et pieds joints.

- N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.

- Les chaussures à clous métalliques n'augmentent que faiblement les risques.

- Les montres, téléphones et GPS n'augmentent pas les risques, pas plus que le sac ou les clubs de golf posés à terre.

ÉVITEZ

- le swing sous l'orage : quel meilleur paratonnerre qu'un club dressé vers le ciel !

- le parapluie pointu à manche métallique

- les zones dégagées, les sommets de colline ou de montagne

- la proximité d'un arbre isolé

- un pylône

- les terrains en hauteur ou les creux au voisinage d'une source

- les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques

- la proximité de l'eau (rivière, étang, piscine, plage...)

- ne pas s'abriter sous une machine agricole ou un hangar métallique sauf s'il est mis à la terre

- les grottes et les parois rocheuses humides.

RECHERCHEZ

- les zones sablonneuses, y compris les bunkers plats (non inondés)

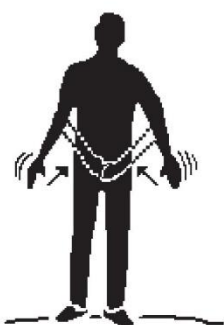
- les bois denses (une dizaine d'arbres au moins) en gardant au moins 5 mètres entre vous et le premier tronc à proximité

- les abris de maintenance fenêtres et portes fermées

- les automobiles fenêtres et portes fermées

- Le club-house fenêtres et portes fermées.

Signaux à bras sur le parcours
Arm-signals on the course



Je ne peux pas situer exactement la balle.
(Jouez une balle provisoire)
I am not able to locate the ball.
(Play a provisionnal ball)



**Je vois où repose la balle, ou,
j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans la zone à pénalité.**
(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)
*I can see where the ball lies, or,
I have seen the ball falling - or rolling - in penalty area.*
(It is not necessary to play a provisional ball.)



Selon moi, la balle est "hors limites".
(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)
In my opinion, the ball is out of bounds.
(Play a provisional ball before you go forward to check it.)



On demande un arbitre.
A referee is requested.

1.5.2 Jeu lent dans les épreuves amateurs

Les procédures sont décrites dans les Règles locales permanentes sous la rubrique cadence de jeu rapide.

JEU LENT à l'attention du Comité - modalités de mise en place des procédures

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Comité. Il est affiché au tableau officiel et remis aux joueurs en stroke play et en match play.

Le temps de jeu doit être établi de la façon suivante :

	Groupe de 2 Balles	Groupe de 3 Balles
Par 3	9 minutes	11 minutes
Par 4	12 minutes	14 minutes
Par 5	14 minutes	17 minutes

- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording ;

- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

Chronométrage individuel

Sur la zone de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.

Si un joueur a été distrait par un autre joueur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé.

Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

Recording

Pour mettre en place les procédures contre le jeu lent au recording, le Comité doit :

- Afficher clairement ladite procédure et informer les joueurs au départ ;
- Afficher le temps de jeu maximum au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- Fournir au starter une fiche des départs permettant d'inscrire et donc de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- Organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le Comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le Comité ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf, dans le cas de recherches de balles itératives sur la fin du tour, ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- L'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (zone à pénalité ou condition anormale du parcours) car dans ces cas le joueur doit appliquer la Règle 20.1c sans perdre de temps ;
- La non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.



Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition

Conseils à l'arbitre ou à l'officiel pour améliorer la cadence de jeu :

- Accompagner ou faire accompagner les trois premières parties afin de mettre l'ensemble des joueurs dans un bon rythme ;
- Vérifiez que le starter rappelle qu'un retard au recording entrainera l'application d'une **pénalité d'un coup** pour chaque joueur du groupe ;
- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs ;
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles ;
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez que ce coup est particulièrement délicat ;
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré ;
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie ;
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu :

- Appliquez le « Prêt ? Jouez ! » ;
- Adoptez un rythme de marche rapide ;
- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous ;
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez les autres joueurs ;
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement votre retard ;
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant ;
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup à jouer et choisir votre club ;
- Examinez votre ligne de putt pendant que les autres joueurs examinent la leur (dans les limites normales du Code de comportement) ;
- Au green positionnez vos sacs ou chariots de manière à pouvoir rejoindre rapidement le départ suivant ;
- Quittez le green dès que tous les joueurs du groupe ont terminé le trou. Marquez les scores au départ suivant ou en vous y rendant. Si vous avez l'honneur au départ suivant, ne perdez pas de temps pour arriver au tee, vous marquerez la carte après avoir joué ;
- Jouez une balle provisoire si votre balle risque d'être perdue ou hors-limites ;
- Si vous respectez l'écart avec le groupe précédent, vous ne pouvez pas être accusé de jeu lent.

N'oubliez pas que quarante secondes représentent un temps important pour effectuer un coup de golf. Si vous avez effectué vos préparatifs avant votre tour, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup.



Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Le “Ready golf” ou “Prêts ?... Jouez !” revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.

L'idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! **Sans oublier, bien évidemment, d'annoncer son intention et pourquoi !**

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer ;
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre ;
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer ;
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle ;
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre ;
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker ;
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer ;
- Noter les scores du trou qui vient d'être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l'honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

REGLES LOCALES PERMANENTES DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS



Les dispositions suivantes s'appliquent à toutes les épreuves fédérales amateur et font référence aux Règles de Golf applicables au 1er janvier 2023. Voir le Guide Officiel pour les références à des Règles Locales Types.

1. Hors-limites (Règle 18.2)

Au-delà de tous murs définissant les limites du parcours.

Une balle venant reposer au-delà d'une route définissant un hors-limites est hors-limites même si elle repose sur une autre partie du parcours (Règle locale Type A-5).

Toute porte fermée fixée à des murs ou des clôtures de hors limites fait partie de l'élément de limites, le dégagement n'est pas autorisé pour une telle porte selon les Règles 15.2 ou 16.1. Mais une porte ouverte n'est pas considérée comme faisant partie de l'élément de limites et peut être fermée ou mise dans une position différente (Règle locale type F-26).

2. Zones à pénalité (Règle 17)

Si la balle a franchi en dernier lieu la lisière d'une zone à pénalité rouge qui coïncide avec une limite du parcours et repose dans cette zone, comme option de dégagement supplémentaire avec **un coup de pénalité**, le joueur peut dropper la balle d'origine ou une autre balle sur le côté opposé de la zone à pénalité (Règle locale type B-2.2).

3. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)

a. Terrains en réparation

- (a) Toutes zones délimitées par des pointillés ou des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets.
- (b) Toute zone de terrain endommagé (à la suite par ex. du passage de spectateurs ou d'un véhicule) qui est considérée comme anormale par un arbitre (Règle locale type F-4).
- (c) Dans la zone générale, les joints entre les plaques de gazon sont assimilés à des terrains en réparation. Lors du dégagement, tous les joints situés dans une même zone de plaques de gazon sont considérés comme le même joint. L'interférence uniquement pour le stance n'existe pas, le dégagement sera refusé. (Règle locale type F-7).
- (d) Les drains gravillonnés.
- (e) Les ravines dans les bunkers.

b. Trou d'animal

L'interférence n'existe pas si un trou fait par un animal interfère uniquement avec le stance du joueur. Le dégagement sera refusé.

c. Obstructions inamovibles

- (a) Les zones délimitées par des lignes blanches et contiguës à des obstructions inamovibles sont considérées comme faisant partie de l'obstruction ;
- (b) Les zones de jardins paysagés (et tout ce qui y pousse) qui sont entourées par une obstruction inamovible, doivent être traitées comme une seule et même obstruction ;
- (c) Les routes et chemins couverts de copeaux de bois ou de paillis. Chaque copeau individuellement est un débris ;
- (d) Les tuyaux d'irrigation goutte à goutte fixés au sol sont des obstructions inamovibles. L'interférence uniquement pour le stance n'existe pas. Le dégagement sera refusé.

d. Conditions anormales à proximité d'un green

La Règle Locale type F-5.2 est en vigueur comme suit :

Lorsque la balle et la condition anormale se trouvent toutes deux dans une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager conformément à la Règle 16.1b.

La condition anormale doit :

1. Être sur la ligne de jeu du joueur,
2. Être située à deux longueurs de club ou moins du green, et
3. Être à deux longueurs de club ou moins de la balle.

L'interférence selon cette Règle Locale s'applique à toutes les obstructions et aux terrains en réparation identifiés comme tels par le Comité.

4. Animal non défini comme un débris à proximité de la balle

Un animal non défini comme étant un débris peut être retiré. Si la balle se déplace il n'y a pas de pénalité, et la balle doit être replacée (Règle locale type E-13).

5. Dropping Zones

Quand une dropping zone a été marquée, elle constitue une option de dégagement supplémentaire. La dropping zone est une zone de dégagement (Règle 14.3). Une balle doit être droppée dans cette dropping zone de dégagement et venir y reposer (Règles locale type E-1).

6. Partie intégrante

- (a) Dans les bunkers les géotextiles entre le sable et le sol lorsqu'ils sont dans leur position d'origine.
- (b) Les murs de soutien et les palplanches/berlinoises lorsqu'ils sont situés dans des zones à pénalité.
- (c) Les murs de soutien, les palplanches/berlinoises et les empilements de gazon artificiel lorsqu'ils sont situés sur les parois des bunkers, mais de tels objets ne font pas partie du bunker.

7. Liste des têtes de driver et des balles conformes (Règle 4)

Les listes en vigueur des têtes de driver et des balles conformes sont établies par le R & A (voir *Equipment Rules* sur le site randa.org) (Règles locales types G-1 et G-3).

Pénalité pour avoir joué un coup avec un driver ou une balle non conforme : Disqualification

8. Cadence de jeu (Règle 5.6)

a. Infraction durant le tour :

Sauf circonstances atténuantes, un groupe peut être chronométré lorsqu'il est hors position :

- pour le premier groupe, s'il dépasse le temps imparti fixé par le Comité ;
- pour le deuxième et les suivants, s'il dépasse ce temps et qu'il a perdu son intervalle de départ avec le groupe précédent.

À compter du début du chronométrage, tout coup joué en plus de 40 secondes constitue une « faute de temps ».

À tout moment, si un arbitre constate qu'un joueur met plus de 80 secondes pour jouer un coup, un avertissement officiel lui sera adressé. Le joueur sera également informé que le Comité pourra, à tout moment, déclencher un chronométrage individuel, même si son groupe n'est pas hors position.

Pénalités pour infraction à la cadence de jeu

1^{re} faute de temps : Avertissement officiel d'un arbitre
et information du groupe que toute nouvelle faute de temps d'un joueur sera pénalisée

2^e faute de temps : Un coup de pénalité

3^e faute de temps : Pénalité générale supplémentaire

4^e faute de temps : Disqualification

Notes :

1. Le chronométrage commence dès que l'arbitre estime que c'est au tour du joueur de jouer et que celui-ci peut le faire sans aucune gêne ni distraction.
2. Le chronométrage d'un groupe cesse dès qu'il est revenu en position et l'arbitre doit en informer les joueurs.

3. Tout joueur ayant commis une ou plusieurs fautes de temps conserve ces infractions pendant toute la compétition.

b. Au Recording :

Il est de la responsabilité de chaque groupe de terminer son tour dans le temps imparti.

Au recording, **tous les joueurs du groupe encourent un coup de pénalité sur le trou n° 18 pour infraction à la Règle 5.6** (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes.
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes **ET** ;
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée avec le groupe précédent dépasse de plus de 10 minutes l'intervalle qui existait au départ entre les deux groupes.

Note :

Le Comité, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

9. Interruption et reprise du jeu (Règle 5.7)

Interruption immédiate en cas de danger imminent : un signal sonore prolongé.

Interruption pour une situation non dangereuse : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores consécutifs.

Lors d'une interruption immédiate, toutes les zones d'entraînement sont aussitôt fermées. Les joueurs qui s'entraînent sur des zones d'entraînement fermées doivent immédiatement cesser leur entraînement sous peine de **Disqualification**. Cette disposition s'applique également aux joueurs qui n'ont pas encore pris le départ.

10. Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur, un cadet, un capitaine ou une personne autorisée à donner des conseils ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé ou non sauf si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Un joueur qui joue ou a joué selon coup et distance est autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour se rendre à l'endroit où le coup précédent a été joué et/ou en revenir (Règle locale type G-6).

Pénalité pour infraction du joueur ou de son cadet :

Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

Pénalité pour infraction du capitaine ou de la personne autorisée à donner des conseils :

1^{re} infraction : avertissement officiel

2^e infraction : exclusion du parcours

3^e infraction : **disqualification** de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue par le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

11. Conseil dans une compétition par équipes (Règle 24)

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut également désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ces personnes pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité sur la fiche de composition d'équipe avant le début de la compétition.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est aussi joueur, il ne peut, pendant qu'il joue, donner un conseil à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2). (Règles locales types H-2 et H-3).

12. Rendre la carte de score (Règle 3.3)

La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au Comité lorsque le joueur a quitté la zone de recording.

13. Résultats et fin d'une compétition

a. Match play

Le résultat d'un match est officiel quand il a été enregistré par le Comité de l'épreuve.

b. Stroke play

Le résultat d'une compétition est définitif lorsque les résultats ont été officiellement proclamés.

14. Code de comportement (Règle 1.2)

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

(a) Négliger le parcours

Entrent dans cette catégorie les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours tels que :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer ;
- Ne pas replacer systématiquement les divots ;
- Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers ;
- Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance ;
- Ne pas relever les pitches sur le green ;
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, marques de 135 m...) ;
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute ;
- Abandonner des déchets.

(b) Écart de Langage

Entrent dans cette catégorie les manifestations verbales qui ne préservent pas le calme qui devrait habituellement régner dans une partie de golf.

Les insultes et les menaces peuvent être considérées comme des infractions graves et entraîner directement une **disqualification**, éventuellement suivie d'une poursuite devant la Commission de discipline de la ffgolf.

Une insulte envers un arbitre ou un membre du Comité peut entraîner une exclusion immédiate du parcours.

(c) Code vestimentaire

Il est attendu des joueuses et joueurs qu'ils respectent le code vestimentaire du club d'accueil de la compétition et, à défaut, une tenue correcte est exigée. Pour les interclubs, il est souhaitable que les équipiers portent la tenue de leur club.

En cas d'écart manifeste avec le code vestimentaire, le joueur ou la joueuse pourra être invité à quitter le parcours.

(d) Écart de Comportement

Entrent dans cette catégorie les comportements qui n'ont pas leur place sur un parcours de golf, tels que.

- Ne pas respecter l'interdiction de fumer **sur une épreuve à laquelle des jeunes de moins de 18 ans sont susceptibles de participer** ;
- Gêner les autres joueurs en faisant du bruit, en téléphonant etc. ;
- Jeter un club ;
- Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds) ;
- Dégrader le sol en donnant des coups de clubs ;
- Remettre violemment le drapeau dans le trou ;
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.

Une grave faute de comportement peut entraîner une application directe de la **pénalité générale**, voire de la **disqualification**, éventuellement suivie d'une poursuite devant la Commission de discipline de la ffgolf.

Les pénalités encourues liées à l'usage de substances illicites ne préjugent en rien des sanctions qui pourraient être appliquées conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

Exemples d'actions d'un joueur susceptibles d'être considérées comme une grave faute de comportement:

- Briser délibérément un élément de son propre équipement ou de l'équipement du parcours (par exemple, des marques de départ, etc.) ;
- Causer délibérément un grave dommage à un green ;
- Être en désaccord avec la préparation du parcours et, de sa propre initiative, déplacer des marques de départ ou des piquets de hors-limites ;
- Jeter un club en direction d'un autre joueur ou d'un spectateur ;
- Déconcentrer délibérément d'autres joueurs pendant qu'ils jouent des coups ;
- Enlever des débris ou des obstructions amovibles afin de désavantager un autre joueur après que celui-ci lui a demandé de les laisser en place ;
- Refuser à plusieurs reprises de relever une balle au repos gênant un autre joueur en stroke play ;
- Refuser délibérément de se conformer aux Règles et à l'esprit du jeu et, ce faisant, potentiellement tirer un avantage significatif, même en sachant qu'une pénalité s'applique pour l'infraction commise ;
- Commettre une agression physique.

Pénalités pour infraction au Code de comportement :

- en stroke play (Sections a, b, c) :

Le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les pénalités suivantes : avertissement, **un coup de pénalité**, **pénalité générale** ou **disqualification**.

- en match play (Sections a, b, c) :

L'arbitre, en concertation avec le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les pénalités suivantes : avertissement, **un coup de pénalité**, ajustement du score du match par déduction d'un trou ou **disqualification**.

Hormis l'avertissement officiel, l'application des pénalités mentionnées ci-dessus relève exclusivement du Comité ou en match play d'un arbitre mandaté par le Comité. Lors d'une compétition sur plusieurs tours, toute pénalité encourue lors d'un tour demeure valable pour l'ensemble de l'épreuve. Les pénalités pour infractions au code de comportement sont cumulatives.

En cas d'infraction constatée entre deux trous, la pénalité s'applique au trou juste terminé.

Le joueur est responsable du comportement de son cadet.

Tout capitaine ou personne autorisée à donner des conseils qui ne respecte pas le code de comportement sera pénalisé comme suit : 1^{re} infraction : Avertissement officiel, 2^e infraction : Exclusion du parcours, 3^e infraction : **Disqualification** de l'équipe.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, un accompagnateur, ou un parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

Pendant toutes les périodes d'entraînement, y compris la journée de reconnaissance officielle, le code de comportement est en vigueur et les pénalités encourues s'appliqueront au prochain trou à jouer de la compétition.

Le non-respect des règles d'entraînement spécifiées dans le Vademecum sera considéré comme une faute de comportement.

15. Décision du Comité

La qualification d'infraction grave aux Règles (telle que jouer d'un mauvais endroit) ou au Code de comportement relève d'une décision du Comité prise à la majorité de ses membres.

5. Cahier des Charges des Trophées Seniors/Seniors 2 & 3 et des Grands Prix Seniors Sélectifs

Ce cahier des charges s'applique aux Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et Grands Prix Seniors Sélectifs, ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf et sanctionnent le Mérite National amateur et le classement du sélectif équipe de France seniors.

JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.a, le joueur doit avoir au moins 50 ans pour les Trophées Seniors, 60 ans pour les Trophées Seniors 2 et 70 ans pour les trophées Seniors 3 la veille de l'épreuve.

ENCADREMENT

La présence d'un arbitre n'est pas obligatoire. Le club organisateur pourra en prévoir en accord avec la Ligue. Pour les Grands Prix Seniors Sélectifs : un Arbitre de Ligue au minimum.

COMITE DE L'EPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. Sinon, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

FORME DE JEU

Ces épreuves doivent se dérouler en formule de jeu score maximum par + 4.

Les Grands Prix Seniors Sélectifs se jouent en formule stroke play.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix Seniors Sélectif/Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

Découpage des séries : Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : un classement spécifique seniors 2 ou Seniors 3 peut être réalisé.

Limite d'index :

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Classement : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

Cut : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans son calcul. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	75*	9	9
Mars	30	108*	12	11
Avril, septembre	33	120*	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	144*	15	14
Octobre, novembre	24	96*	9	10

* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

Les organisateurs d'une épreuve de deux tours ou plus et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous :

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe. Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

Liste officielle :

Le champ des joueurs sera déterminé à la date de clôture des inscriptions comme suit :

Grands Prix Seniors Sélectifs :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et Messieurs) ;
- puis 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) ;
- les places restantes sont ensuite attribuées par ordre d'index.

Trophées Seniors/ Seniors 2/ Seniors 3 :

- 15 Messieurs et 5 Dames, qui seront retenus par ordre des index ;
- les places restantes sont ensuite attribuées par l'ordre du Mérite National Seniors ;
- puis par l'ordre des index ;
- puis par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Marques de départ :

Le Comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départ en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roue, position des drapeaux etc.).

Recommandation de la ffgolf : Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 : Messieurs des repères 3 (jaunes) et Dames des repères 5 (rouges).

Grands Prix Seniors Sélectifs : Messieurs des Repères 2 (5 800 m minimum) et Dames des repères 4 (5 100 m minimum).

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 €
- pour 3 jours de compétition : 110 €
- pour 4 jours de compétition : 130 €

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite Seniors (§ 6.8 du Vademecum).

1.4.4. Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

1. Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou les ligues

La rédaction des règlements particuliers des *Grands Prix Jeunes*, des *Grand Prix*, des *Grands Prix Élite*, des *Classics* et *Grands Prix Mid-Amateurs*, des *Trophées Seniors*, *Seniors 2* et *Seniors 3* relève du club organisateur et doit se conformer aux cahiers des charges suivants.

CLUB

Le club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf ;
- avoir une Association Sportive ;
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences ;
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné ;
- avoir une école de golf labélisée pour organiser un Grand Prix Jeunes ;
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS 9".

Le club doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

La Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec un affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable du club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimales ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près de l'aire de jeu et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition, le cas échéant informer les arbitres de sa présence ;
- disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation ; Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.
- les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

Préparation du parcours :

Voir chapitre 2.3 PRÉPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FÉDÉRALE. Si l'intendant de parcours du club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le club doit contacter au plus vite la Ligue. Le comité de l'épreuve est responsable du piquetage, du marquage et des Règles Locales.

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS DES JOUEURS

Les titulaires d'une licence ffgolf active doivent à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :

- S'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40 € pour l'année en cours,
- Disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

Note : En cas de non-respect de l'une de ces conditions, le joueur sera **disqualifié**.

Les titulaires d'une licence dans une fédération étrangère reconnue doivent :

- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

FORFAIT

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation à n'importe quel tour, peut se voir refuser l'accès aux épreuves ultérieures.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à une précédente épreuve du même type, sera **interdit de compétition** jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la ffgolf de ces cas.

INSCRIPTION

Si le nombre d'inscription dépasse le nombre maximum de places autorisés, les joueurs seront placés sur liste d'attente en respectant les critères de la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des joueurs sans se préoccuper de la répartition prévue par le règlement. Néanmoins, ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur un seul parcours et sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous. Aucun cut ne doit intervenir après le 1er tour. Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de l'épreuve, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer.

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions fait foi pour établir la liste officielle.

Le club doit publier la liste des joueurs retenus au plus tard 5 jours après la clôture.

ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voiturettes :

- Le club doit fournir un nombre suffisant de voiturettes afin que chaque arbitre en dispose d'une y compris pour la préparation du parcours ;
- Leur utilisation est réservée aux membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation ; toute autre utilisation nécessite l'autorisation préalable du Comité ;
- Le Comité peut autoriser les joueurs paragolf titulaires d'un *medical pass* EDGA portant la mention « buggy: yes » à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci ne peut pas monter dans la voiturette.

Comité de l'épreuve : constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur ;
- 1 représentant du corps arbitral (obligatoire pour les Grands Prix & Grands Prix Jeunes uniquement) ;
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un arbitre).

Marquage du parcours : Le club organisateur doit prévoir un nombre suffisant de bombes de peintures et piquets en rapport avec les recommandations générales de marquage.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le 1^{er} tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.

Départs : Aucun départ de membres ou green-fees avant le 1er départ de l'épreuve.

Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Les horaires de départ doivent être publiés au plus tôt 48 heures avant le début de l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1^{er} tour.

Pour les départs en trois balles, et sauf cas exceptionnels (intempéries etc.), un intervalle minimal de 11 minutes doit être respecté entre chaque départ.

Tirage des départs :

Hormis pour l'organisation des Grands Prix Paragolf, Grands Prix Jeunes, Grands Pris Jeunes Majeurs et Grands Prix Nationaux U12, les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs.

À partir de la liste officielle, celle-ci doit être répartie en quatre blocs de taille égale (bloc 1 regroupant les meilleurs joueurs retenus et bloc 4 les derniers).

Les départs pour les Dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Préparation : Divisez votre liste d'entrée en 4 blocs puis répartissez ces blocs selon les schémas ci-dessous.

- Pour les épreuves de 2 tours :

Départs d'1 seul tee :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4 ;
- Ordre de départ du Tour 2 : ordre inverse des résultats, (ordre décroissant).

Départs de 2 tees :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 3 puis 4 du trou 1 et bloc 2, puis bloc 1 du trou 10.
- Ordre de départ du Tour 2 : ordre inverse des résultats en U inversé (Voir chapitre 3.8.4).

Dames et Messieurs traités séparément, avec la possibilité d'alterner des séries de 3 ou 4 groupes de Dames et de Messieurs.

Départ d'un seul tee sur 2 tours	
Tour 1	Tour 2
Bloc 2	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

Départs de deux tees sur 2 tours		
Tour 1		Tour 2
Tee 1	Tee 10	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

- Pour les épreuves de 2 tours et plus :

Départs d'1 seul tee :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4 ;
- Ordre de départ du Tour 2 : bloc 3, bloc 4, bloc 2 et bloc 1.
- Ordre de départ des tours suivants : ordre inverse des résultats, (ordre décroissant).

Départs de 2 tees :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 3 puis 4 du trou 1 et bloc 2, puis bloc 1 du trou 10.
- Ordre de départ du Tour 2: bloc 1, puis bloc 2 du trou 1 et bloc 4 puis 3 du trou 10.
- Ordre de départ des tours suivants : ordre inverse des résultats en U inversé (Voir chapitre 3.8.4).

Départ d'un seul tee sur 3 tours et plus		
Tour 1	Tour 2	Tour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

Départs de deux tees sur 3 tours et plus				
Tour 1		Tour 2		Tour 3 et +
Tee 1	Tee 10	Tee 1	Tee 10	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 4	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	

En cas de circonstances exceptionnelles (notamment des intempéries), le Comité de l'épreuve dispose de toute latitude pour adapter l'organisation des départs afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du club doivent être disponibles pour assurer le recording.

Départage : En cas d'égalité pour la première place d'une catégorie à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire (départage en du logiciel RMS 9) deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve déclare des co-vainqueurs.

JEU LENT

La procédure d'encadrement de la cadence de jeu s'applique (voir § 1.2.13 Règles locales permanentes des épreuves fédérales – 8. Cadence de jeu).

CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD (voir § 1.2.3 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si l'épreuve ne comporte aucun classement en net.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur.

RESPONSABILITES DE LA LIGUE

La ligue est responsable de l'attribution de ces compétitions sur son territoire et doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges relatif.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National de ces compétitions. Les noms de personnes ne sont admis que s'ils rendent hommage à des disparus. La présence des logos de la ffgolf et/ou de la Ligue dont relève le club organisateur est obligatoire.

RESULTATS

L'organisateur doit envoyer et publier les résultats dans les 48 heures après la clôture de l'épreuve, via RMS9.